

Nouvelles missions des inspecteurs : encore des attaques inacceptables contre les statuts particuliers de corps

Le ministère a réuni un groupe de travail de l'Agenda social sur le thème des missions des inspecteurs.

Considérant la fusion des différents corps d'inspection comme actée, il s'agissait pour les représentants du Ministre d'articuler les missions du futur corps fusionné, nommé « inspecteurs territoriaux », avec la future structure du système éducatif qui en résultera et les réformes discutées dans les autres groupes de travail.

Vers la fusion 1^{er} et 2nd degré et un corps unique enseignant

Un des objectifs présentés pour justifier la fusion des corps d'inspecteurs serait de faciliter la logique de continuité école-collège, collège-lycée et lycée-université. Après les psy-EN, le nouveau corps d'inspecteurs territoriaux s'inscrirait dans la logique de fusion des corps, notamment 1^{er} et 2nd degré et devient une autre entrée pour avancer vers la fusion 1^{er} et 2nd degré et vers un corps unique d'enseignant qui ferait voler en éclat les statuts particuliers.

« La place des inspecteurs est dans la classe » pour l'accompagnement permanent des collègues

Concernant les missions des inspecteurs, l'objectif ministériel est de les recentrer sur l'accompagnement de tous les personnels – « et la qualité des enseignements » - inscrit dans PPCR.

Les représentants du Ministre ont insisté sur le fait qu'il fallait dissocier les RDV de carrière et PPCR dont le 2^{ème} volet, celui de l'accompagnement, se retrouve au cœur du Grenelle du Ministre.

Pour le Ministère, « la place des inspecteurs est dans la classe ».

Il s'agit désormais d'évaluer en permanence la pratique de classe et l'application de toutes les contre-réformes dans la logique du pilotage par l'évaluation contenue dans la loi Blanquer.

Les enseignants du 1^{er} degré sont déjà concernés par ce type de management avec les formations par constellations imposées qu'ils rejettent massivement.

Des missions d'inspecteurs seraient déléguées à des pairs membres d'un pôle inspection et aux directeurs d'école

Afin qu'ils puissent être présents dans les classes, les inspecteurs territoriaux verraient une partie de leurs missions déléguées.

Ainsi, l'administration des écoles ferait partie des délégations de compétences de l'IA-DASEN aux directeurs d'école dans le cadre du projet de loi Rilhac.

Dans le 2nd degré, le Ministère propose la création d'une « équipe pédagogique » - pôle d'inspection - autour de l'inspecteur à l'instar des circonscriptions du 1^{er} degré dans laquelle pourraient postuler les enseignants pour une partie de leur temps de service pendant 2 ou 3 ans. Ils auraient pour mission notamment les travaux de suivis d'examens, l'accompagnement et l'évaluation des enseignants afin de libérer du temps pour que les inspecteurs accompagnent également les collègues.

Les RDV de carrière pourraient être menés par les pairs de ces pôles, les inspecteurs se consacrant aux visites en classe.

Chaque collège ou lycée aurait un inspecteur référent, celui-ci pouvant ainsi participer à l'auto-évaluation d'établissement désormais imposée.

Se réunir pour organiser la riposte

Accompagnement, auto-évaluation des établissements, révision des carrières imposant un management à la France Telecom avec les RH de proximité : face au Grenelle du Ministre qui concentre des attaques sans précédent contre notre statut découlant de PPCR, la FNEC FP-FO invite les personnels à se réunir dès à présent avec ses syndicats pour organiser la mobilisation.

à Montreuil, le 22 janvier 2021